

Le 3 juillet, à l'occasion de la deuxième et dernière séance de négociations salariales triennales dans la fonction publique avec les organisations syndicales, le ministre de tutelle est resté inflexible sur la demande des partenaires sociaux de revalorisation significative de l'indice.

Ainsi, comme annoncé le 24 juin, le point d'indice ne sera revalorisé que de 0,8 % en 2009(+ 0,5 % en juillet et + 0,3 % en octobre) puis de 0,5 % en juillet 2010 et en juillet 2011.

En lieu et place des hausses générales, le ministre du Budget, des Comptes publics et de la Fonction publique a confirmé le lancement de la rémunération au mérite avec l'instauration progressive, à partir de 2009, d'un intéressement pour tous les fonctionnaires et la création de « primes de fonctions et de résultats », en 2009, pour l'encadrement supérieur (administrateurs civils) et dès cette année pour l'encadrement intermédiaire (attachés).

Des aides au transport sont aussi prévues, avec la revalorisation, dès août 2008, des indemnités kilométriques (+ 10,7%).

Comme on le sait, le point d'indice a déjà perdu 10% entre 2000 et 2008 et la revalorisation du point d'indice reste largement insuffisant.